

Compte rendu du Conseil communautaire du 06 octobre 2020 à 18h30 à Fleurac

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme dûment convoqué le 29 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à Fleurac sous la présidence de **Philippe LAGARDE**.

Nombre de conseillers en exercice : 45

Présents : 42

Votants : 44

Présents :

ARAYE Anne-Gaëlle, BAUDRY Françoise, BAUDRY Josette, BENAGLIA Sandrine, BOUET Jean-Paul, BOUYNET Michel, CASALE Gilles, CHABRERIE Juliana, CHEYROU Philippe, CIBERT Michèle, CROUZET Bernard, CROUZEL Denis, DAUMAS CASTANET Isabelle, DALBAVIE Yannick, DELMAS Roland, DELTREUIL Laurent, DEZENCLOS Gérard, DUBOS Jean-Paul, DUPUY Valene, FONTALIRAN Nathalie, GARRABOS Christian, GAUTHIER Florence, GENESTE Yolande, GEOFFROID Vincent, HERVE Jean-Claude, LABADIE David, LABROUSSE Chantal, LAGARDE Philippe, LAPORTE Dominique, LEFEBVRE Bernard, LEONIDAS Serge, MANET-CARBONNIERE Nathalie, MARTY Raymond, MATHIEU Laurent, PEIRO Marie-France, PERARO Thierry, ROGER Anne, ROUSSEAU René, SIMON Jean Paul, TALET Michel, TEILLAC Christian, VIGNAL Joëlle.

Suppléants présents sans pouvoir délibératif : CAILLAT Gérald, GENEAU Philippe, PION Christiane, SUDRIE Ghislaine.

Absents, Excusés : CARBONNIERE Jacques, DELTEIL Dorothee, VINCIGUERRA Jacques.

Pouvoirs :

- CARBONNIERE Jacques à BAUDRY Josette
- VINCIGUERRA Jacques à ROUSSEAU René

Secrétaire de séance : Josette BAUDRY

La séance est ouverte à 18h.

Le Président soumet à validation de l'assemblée le compte rendu de la dernière séance. Aucune observation n'étant exprimée, **le compte rendu est validé à l'unanimité**.

Il propose de rajouter un point à l'ordre du jour : la location d'un local pour les services techniques de la CCVH. **Ce rajout est validé à l'unanimité**.

2020 71 Création des commissions permanentes

Monsieur Le Président rappelle que l'assemblée délibérante doit déterminer les commissions intercommunales permanentes. Il propose de limiter le nombre des commissions permanentes aux thématiques suivantes : Finances, Voirie, Assainissement, Enfance.

Il rappelle que ces commissions sont ouvertes aux conseillers communautaires mais également aux conseillers municipaux des communes membres.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de créer les commissions permanentes suivantes : Finances, Voirie, Assainissement, Enfance.

Sur les autres thématiques, il propose de créer des groupes de travail ou commissions temporaires sur des dossiers particuliers. Les vice-présidents auront la charge d'animer ces groupes.

Chaque vice-président présente alors ses orientations de travail et l'organisation qu'il souhaite mettre en place.

Philippe Lagarde rappelle en introduction à cet exposé que les orientations sont dans la continuité de ce qui a été engagé auparavant et qu'il s'agit à présent de mettre en œuvre les plans d'actions établis notamment le PCAET et Grand Site Vallée de la Vézère.

Isabelle Daumas-Castanet, en charge de l'environnement et du Grand Site Vallée Vézère, explique le projet de l'Atlas de la Biodiversité Communale. La réponse à l'appel à projets pour mener à bien cette action fait l'objet de la délibération 2020-81. Il s'agit d'établir un état des lieux faune-flore par commune pour améliorer la connaissance, valoriser le patrimoine naturel des communes, mettre en place des outils pédagogiques. L'opération pourrait ainsi être menée sur 3 ans. Pour la mise en œuvre de cette action, elle souhaite créer un groupe de travail avec un représentant de chaque commune, élu ou non élu, l'important est d'avoir des personnes sensibles à ces questions environnementales et qui possèdent une certaine expertise sur le sujet.

Elle remercie la chargée de projets de la CCVH, Marie-Laure Villesuzanne, qui a fourni un travail remarquable dans l'urgence pour monter ce dossier partenarial en une dizaine de jours.

Elle précise que la réponse sur cet appel à projets sera donnée le 2 novembre, ce serait une réelle opportunité pour répondre aux enjeux identifiés à la fois dans le PCAET et dans l'Opération Grand Site Vallée Vézère.

Raymond Marty, en charge de l'aménagement du territoire, présente les orientations de ses domaines d'actions.

Il indique que le comité syndical du SCOT du Périgord Noir a été installé, René Rousseau a été élu vice-président et représentera la CCVH au sein du bureau du SCOT.

Il rappelle que l'étude pré-opérationnelle pour un programme d'amélioration de l'habitat est en cours. Il souhaite créer un groupe de travail qui pourra suivre cette question de l'Habitat et qui pourra être transversal sur des sujets suivis par Roland Delmas, notamment en matière de rénovation énergétique. Une invitation à constituer ce groupe de travail sera adressé aux élus.

Il indique ensuite que le service urbanisme a été conforté par l'arrivée de Fabrice Turpin, issu du SDAP, qui vient remplacer Ingrid Raya qui est partie vers d'autres aventures professionnelles. Fabrice Turpin instruira les autorisations d'urbanisme mais également celle en matière de publicité. Il suivra également le dossier de la signalétique.

Enfin, il rappelle que dans le cadre du PLUI, il a été décidé de revoir le guide de coloration du bâti pour créer un nuancier plus simple qui devra être annexé au PLUI. Un groupe de travail restreint travaillera sur cette question avant de le faire valider par le Conseil communautaire.

Florence Gauthier, en charge de l'enfance et du conservatoire de musique, explique qu'elle a réalisé des visites des différentes structures avec Ardeoin Bouchekif et les coordinatrices enfance et jeunesse. Elle souligne la qualité et la grande polyvalence des équipes rencontrées.

Elle note le manque d'assistantes maternelles, le besoin d'étendre l'activité ludothèque sur le secteur du Bugue, la décision de réouvrir l'accueil de loisirs de Saint Léon sur Vézère suite à l'arrêt des TAP et ce dès le mois de novembre et la volonté de développer les activités à destinations des jeunes (ados) pour compléter l'offre de l'amicale laïque de Montignac.

Concernant le conservatoire de musique, elle a également rencontré les équipes et visité les structures. A Montignac, des locaux supplémentaires seraient nécessaires. Quant au Bugue, le local actuel ne permet pas un travail confortable et un développement des activités. La création de locaux adaptés est donc souhaitable.

Elle invite les élus motivés à s'inscrire à la commission enfance pour suivre ces différents dossiers à ses côtés.

Laurent Mathieu, en charge de l'action sociale, souligne que la mise en place du nouveau CIAS a été compliquée du fait de la crise sanitaire. Les agents sont restés mobilisés et ont permis un véritable accompagnement des plus vulnérables.

Il précise que l'un des premiers chantiers est l'analyse des besoins sociaux. A partir de cette analyse les orientations pourront être dégagées pour mettre en place un outil adapté et uniformisé sur le territoire.

Une demande des référents sur les communes a dès à présent déjà été adressée aux mairies, une réunion sera réalisée en début d'année pour choisir les orientations en fonction de l'analyse en cours de réalisation. Ce programme fera l'objet d'une évaluation externe dans 5 ans.

Il propose en outre de présenter chaque année au Conseil communautaire un rapport d'activités du CIAS afin que tous les élus soient informés des évolutions et du fonctionnement des services.

Jean-Paul Bouet, en charge de la voirie, rappelle que des travaux sont en cours. Il regrette ce calendrier et exprime la volonté de faire en sorte que les travaux soient réalisés avant l'été.

Son domaine d'action est fortement tributaire du budget voté chaque année pour les travaux de voirie. Sur le précédent mandat 10 km de voies ont été traitées chaque année et 3 millions d'euros dépensés sur les 6 ans.

Il précise que des routes ont été reprises il y a 20 ans déjà et qu'elles nécessiteraient un nouveau traitement. Le budget annuel nécessaire est à minima de 600 000 €.

Si cette enveloppe ne peut être attribuée il sera peut-être nécessaire de prendre des décisions relatives au linéaire des voies intercommunales (actuellement 221 km).

Anne Roger, en charge du tourisme et de la communication, expose qu'en matière de tourisme le dossier important à ce jour et celui de la vélo route voie verte. Ce dossier est suivi par les techniciens et les maires des communes sur lesquelles l'itinéraire passe. A ce stade la création d'un groupe de travail tourisme n'est pas nécessaire. Elle rappelle que 30 élus siègent au sein de l'EPIC. Elle souhaite travailler à un rapprochement avec Sarlat et plus largement les offices du Pays du Périgord Noir pour mener des opérations conjointes.

Pour la communication externe, interne et intra communauté, elle souhaite constituer un groupe de travail de petite taille (5 personnes maximum) avec des personnes ayant des compétences ou une activité professionnelle en lien avec la communication.

Serge Léonidas, en charge de l'administration générale et des ressources humaines, explique que dans le cadre de sa délégation il a déjà visité la majorité des services et rencontré une grande partie du personnel. Il propose de faire la démarche d'aller vers les agents tous les trimestres pour échanger et proposer des réunions si nécessaire.

Sylvie Colombel, en charge de l'économie, est excusée pour cette séance, elle a laissé une note présentée par Philippe Lagarde. Elle précise qu'elle dresse actuellement un diagnostic des ZAE et problèmes des vacances des commerces notamment au Bugue. Elle fera un rendu de ce diagnostic avec les communes pour dégager des orientations de travail.

Son objectif prioritaire est la gestion et l'optimisation du foncier existant.

Elle souhaite également améliorer la connaissance économique du territoire pour mettre en place des outils de communication. Elle propose une présentation en conseil des opérations : OCMR, Nouveau programme d'aides de la Région et l'opération Doremi.

Elle souhaite enfin constituer un groupe de travail avec les communes qui disposent de ZAE mais aussi ouverts aux élus.

Jean-Paul Dubos, en charge de l'assainissement et du suivi des bâtiments, rappelle qu'un chantier est en cours, celui de la MSAP au Bugue, le bâtiment devrait être livré pour la Toussaint. Concernant l'assainissement, il a organisé une réunion avec les 4 techniciens et Arnaud Soulette, responsable du service, pour appréhender les enjeux du service. Le service est constitué de 3.6 etp qui doivent contrôler plus de 8000 installations. La problématique principale est l'équilibre de ce budget annexe qui ne bénéficie plus des aides de l'Agence de l'Eau. Pour rétablir un équilibre il est nécessaire d'envisager une hausse de tarifs qui ne sera pas neutre pour les administrés. Une commission permanente est constituée pour suivre ce dossier, elle aura à proposer des solutions en lien avec cette problématique tarifaire.

Roland Delmas, en charge du développement durable, rappelle que l'on entre dans la phase de mise en œuvre des actions inscrites au PCAET à la fin du précédent mandat. Les domaines sont variés et souvent transversaux : l'habitat, la refonte des points info énergie et la possibilité de créer localement des plateformes de rénovation énergétique, les énergies renouvelable avec notamment la création d'un cadastre solaire co financé par la DREAL. Le groupe de travail « Habitat », co animé avec Raymond Marty pourra travailler sur ces dossiers.

En termes de mobilité durable, un schéma de mobilité durable est en cours de réalisation en interne, une réflexion à l'échelle du Pays est en cours pour répondre aux objectifs de la loi LOM et notamment la prise de compétence AOM (Autorité Organisatrice de Mobilités) à l'échelle intercommunale. Il souhaite créer un groupe de travail spécifique « Mobilité » pour mener ces réflexions et ces travaux. Sur les déchets, la création d'un groupe de travail est nécessaire pour que la mise en œuvre progressive de la redevance incitative soit réussie et que l'on puisse travailler aussi sur la réduction des déchets.

Christian Teillac, en charge de la santé et de la prévention, assurera le suivi du contrat local de santé et souhaite travailler sur l'offre médicale.

Il a dès à présent constitué un groupe de travail constitué d'élus ayant des praticiens sur leur commune et d'élus professionnels de santé ou proche de ces problématiques.

Ce groupe travaille à la réalisation d'un diagnostic avant de proposer des actions.

Vincent Geoffroid souhaite que les élus du Conseil soient plus associés à la réflexion, il exprime avoir l'impression que le projet du mandat est dès à présent établi sans réflexion collective.

Philippe Lagarde rappelle le contexte particulier de cette année 2020, la crise sanitaire et la mise en place tardive du Conseil communautaire, la difficulté d'organiser des réunions sur tout le premier semestre. Il rappelle que les actions présentées s'inscrivent dans la continuité de ce qui a été engagé ou programmé dans les différents plans d'actions validés lors du précédent mandat. Enfin il souhaite rappeler que de nombreux groupes de travail ont été annoncés afin que chacun puisse participer au projet collectif.

2020 72 Règlement intérieur des instances de la Communauté de communes

Monsieur Le Président explique que le règlement intérieur des instances de la Communauté de communes doit être élaboré et approuvé par le Conseil communautaire à chaque renouvellement de mandat. Ce règlement reprend les obligations règlementaires et choix de la collectivité en matière de fonctionnement des séances du Conseil communautaire, des commissions, du bureau communautaire et de la conférence des maires. La version 2020 prend en compte les évolutions législatives notamment de la Loi engagement et proximité. Le projet de règlement a été adressé à l'ensemble des conseillers.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le règlement intérieur proposé et annexé à la présente délibération.

2020 73 Avis après enquête publique sur les Périmètres Délimités des Abords

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au Patrimoine (LCAP),

Vu les articles L 621-30 et L 621-31 et R 621-92 et suivants du Code du Patrimoine,

Vu la proposition de Périmètre Délimité des Abords (PDA) formulée par l'Architecte des Bâtiments de France,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 4 novembre au 6 décembre 2019,

Vu le rapport et les conclusions favorables de la commission d'enquête publique en date du 15 janvier 2020,

Monsieur le Président rappelle que les Périmètres Délimités des Abords (PDA) ont vocation à remplacer les périmètres actuels de 500 mètres autour des monuments historiques.

Les nouveaux périmètres ont été proposés par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), puis soumis à enquête publique. A cette occasion, un certain nombre de propositions de modifications des périmètres ont été émises par les propriétaires des différents monuments historiques. L'ABF n'a pas souhaité retenir ces propositions et modifié les périmètres proposés initialement. Il a acté de modifier le nom figurant dans le dossier soumis à enquête publique concernant l'église située sur la commune de Valojoux. La Communauté de communes doit maintenant se prononcer sur le dossier définitif avant sa création par arrêté préfectoral.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, et en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide d'émettre un avis favorable aux Périmètres Délimités des Abords tels que proposés par l'Architecte des Bâtiments de France.

2020 74 Attribution d'un fonds de concours à la commune de Coly Saint Amand pour l'achat d'un bus 9 places dans le cadre du schéma de mutualisation

Monsieur Le Président passe la parole à Vincent Geoffroid qui explique que la commune de Coly St Amand a en projet l'achat d'un bus 9 places dans le cadre de sa régie de transport scolaire. Elle a d'ores et déjà signé avec la CCVH (alsh des Mascottes) une convention de mise à disposition à titre gracieux de l'actuel bus 9 places pour les vacances scolaires de l'été 2020. L'Espérance Sportive Montignacoise (club de rugby) est également intéressée pour utiliser ce véhicule.

La proposition correspond à un fond de concours des partenaires versé à la commune de Coly St Amand qui procède à l'acquisition, au prorata de l'utilisation du véhicule :

- CCVH : toutes les vacances scolaires (82 jours), 36 ½ mercredi (soit 18 jours) : **100 jours**.
- Espérance Sportive Montignacoise Rugby : 36 vendredis et 7 dimanches : **43 jours**.
- Commune de Coly St Amand : le reste de l'année (transport scolaire) : **222 jours**.

Le projet est basé sur une proposition de véhicule 9 places de marque Ford, 23416.48 € HT.

	Jours d'utilisation	%	Part de l'investissement en €
Commune de Coly St Amand	222	60.8 %	14 237.23
CCVH	100	27.4 %	6 416.11
Espérance Sportive Montignacoise Rugby Commune de Montignac	43	11.8 %	2 763.14
Total	365	100 %	23 416.48

Jean-Paul Simon demande des précisions quant à l'entretien du véhicule, il est répondu que le véhicule sera propriété de la commune de Coly-Saint Amand et qu'elle assurera seule l'entretien.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Valide le versement d'un fond de concours à la commune de Coly Saint Amand de 6416.11 € pour l'achat de ce véhicule qui sera mutualisé avec la Communauté de Communes Vallée de l'Homme.

Précise que la commune reste propriétaire du véhicule et assure son entretien.

2020 75 Demande de classement de l'Office de Tourisme Lascaux Dordogne – Vallée Vézère en deuxième catégorie

Vu l'arrêté du 12 novembre 2010 fixant les critères de classement des offices de tourisme,

Vu les articles L.133-10-1 et D.133-20 et suivants du code du tourisme,

Considérant que les offices de tourisme peuvent être classés par catégories – I, II ou III - suivant le niveau des aménagements et services garantis au public en fonction de critères fixés par un tableau de classement élaboré par l'agence de développement touristique de la France Atout France et homologué par arrêté du ministre chargé du tourisme.

Ces critères sont déclinés en deux chapitres

- ✓ les engagements de l'office de tourisme à l'égard des clients
- ✓ le fonctionnement de l'office de tourisme : zone géographique d'intervention, missions et engagements organisationnels.

Considérant qu'il revient au Conseil communautaire, sur proposition de l'office de tourisme, de formuler la demande de classement auprès du représentant de l'Etat dans le département,

Considérant que ce classement est prononcé pour cinq ans,

Considérant que l'Office de tourisme déposera un dossier de classement en catégorie II auprès de la Préfecture de la Dordogne,

Nathalie Manet-Carbonnière rappelle que les élus ont beaucoup travaillé pour que l'OT puisse obtenir un classement en catégorie I, elle estime que ce déclassement est une décision qui va à l'encontre de la politique menée alors. Anne Roger répond que le classement n'est plus valide depuis fin 2019, qu'en l'état actuel un classement en catégorie I ne peut être demandé, notamment du fait des jours d'ouverture et de la marque Qualité tourisme non renouvelée fin 2018. Un nouveau dossier de demande de classement pourra être demandé ultérieurement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à 1 voix contre, 43 voix pour,

Décide de solliciter auprès du Préfet de la Dordogne le classement de l'Office de Tourisme Lascaux-Dordogne, Vallée Vézère en catégorie II.

2020 76 Renouvellement du Contrat Local de Santé (CLS) et de la convention cadre

Christian Teillac rappelle au Conseil communautaire l'opération liée au Contrat Local de Santé (CLS), lancée en 2017 et s'achevant en 2020.

Il propose, en étroite partenariat avec l'Agence régionale de Santé (ARS), que soit prolongé, dans des conditions identiques, et pour une durée de trois ans, le CLS.

D'une manière générale, cette opération vise à améliorer l'état de santé des habitants du territoire en conduisant des opérations basées sur des thématiques telles que l'amélioration de l'offre de soins, des actions en direction des personnes vulnérables, des personnes âgées ou en perte d'autonomie, enfin des actions ayant trait à la santé environnementale et à la santé mentale.

La conduite de ce projet, lequel se déploie sur les six Communautés de communes du pays du Périgord Noir, nécessite également le renouvellement du poste d'un chargé de mission sur trois ans.

Cette opération est chiffrée pour un coût global de 144 000 € sur trois ans (salaire : 129 000 €, autres frais divers : 15 000 €).

La CC de Domme-Villefranche du Périgord porteuse du projet, en est maître d'ouvrage. L'autofinancement, déduction faite des subventions perçues, sera à répartir, en fin d'exercice civil, au prorata du nombre d'habitants entre les six Communautés de communes.

Le Président propose de renouveler l'opération et de solliciter les aides publiques ainsi qu'il vient :

- Etat/ARS : 60 000 €
- Autofinancement (entre les 6 CC, sur 3 ans) : 84 000 €

Le Président propose enfin dans le même temps, et pour une durée identique, de renouveler la convention cadre du CLS (jointe en annexe à la présente délibération), dont les termes convenus entre

les six Communautés de communes, régissent l'application et le suivi du Contrat de Local de Santé entre les six parties signataires de ladite convention.

Monsieur Lefebvre demande des précisions quant aux actions menées dans le cadre de ce contrat et du public visé, Christian Teillac, en charge du dossier lui apporte les éléments de réponse et des exemples d'actions entreprises comme la formation des professionnels de santé pour une meilleure prévention du suicide.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De donner un avis favorable au renouvellement du Contrat Local de Santé (CLS), d'adopter le plan de financement et de solliciter les aides publiques au titre de l'Etat/ARS tel que présenté ci avant,
- De renouveler la convention cadre entre les six Communautés de communes signataires,
- Et de charger le Président d'effectuer les démarches et de signer toutes les pièces se rapportant à l'affaire citée en objet.

2020 77 Sollicitation de subventions sur les travaux d'aménagement de la ZAE des Farges

La Communauté de communes a acquis un terrain dans le prolongement de la ZAE existante sur la commune de Rouffignac afin de faire une extension. Il est prévu de diviser le terrain en 4 lots :

- 1 lot de 1 822 m²
- 1 lot de 1 629 m²
- 1 lot de 1 972 m²
- 1 lot de 1832 m²

Pour ce faire, un accès doit être réalisé. Il desservira tous les lots à partir de la route départementale. Le projet de travaux comprend le décapage et le terrassement, l'enrobé, les accotements drainants, l'éclairage public et les différents réseaux.

Ce projet peut entrer dans le cadre du contrat territorial signé avec le Conseil Départemental de la Dordogne et peut être accompagné par l'Etat dans le cadre de la DETR.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Accepte la réalisation des travaux pour l'aménagement de l'extension de la ZAE des Farges à Rouffignac Saint Cernin de Reilhac,

Valide le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Acquisition du terrain	40 000 €	Conseil Départemental Contrat territorial	20 % sur les travaux 20 000 €
Etudes - géomètre	6 000 €	Etat – DETR	50 % sur les travaux 41 000 €
Travaux d'aménagement	82 000 €	Autofinancement	67 000 €
Total	128 000 €	Total	128 000 €

Autorise le Président à solliciter le Conseil Départemental et l'Etat pour l'obtention des subventions inscrites au plan de financement.

2020 78 Sollicitation de subventions sur l'acquisition et les travaux à réaliser sur l'immeuble à vocation économique la Périgourdine au Bugue

Monsieur Le Président rappelle que la Communauté de communes a acquis un bâtiment au Bugue à vocation économique, anciens locaux de la Périgourdine.

Il précise que ce bâtiment nécessite des travaux de réaménagement et de mise aux normes qui peuvent être accompagnés financièrement par le Conseil Départemental dans le cadre du contrat territorial.

Le bâtiment est dès à présent loué en partie à une entreprise qui a créé sur site une centrale béton. Le reste du bâtiment devrait être loué à une entreprise qui exerce une activité de Vente, Lavage et Remorquage de Véhicules.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Valide le programme de travaux à réaliser sur le bâtiment de la Périgourdine acquis au Bugue selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Acquisition du bâtiment	170 000 €	Conseil Départemental Contrat territorial	62 500 €
Travaux d'aménagement	85 000 €	Autofinancement	192 500 €
Total	255 000 €	Total	255 000 €

Autorise le Président à solliciter le Conseil Départemental pour l'obtention des subventions inscrites au plan de financement.

2020 79 Retrait de la délibération - Aides départementales pour les entreprises suite à la crise sanitaire

Monsieur le Président informe que la Préfecture de la Dordogne demande le retrait de la délibération 2020-25 du 16 juin 2020 par laquelle la Communauté de communes décidait d'allouer une subvention de 2 € par habitant à l'association Initiative Périgord en vue d'alimenter le fond départemental aux profits des TPE et chefs d'entreprises touchés par la crise sanitaire COVID 19. L'Etat, dans cette demande, met en avant le fait que le Conseil Départemental n'a pas de compétence en matière d'économie. Cette compétence est exclusivement répartie entre la Région et les EPCI à fiscalité propre.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de retirer la délibération 2020-25 du 16 juin 2020.

Nathalie Fontaliran, Conseillère Régionale, précise qu'elle transmettra la liste des entreprises de la CCVH ayant perçu des aides régionales dans le cadre de la crise sanitaire.

2020-80 Réponse appel à projets pour la vélo route voie verte – Fonds mobilités actives, continuités cyclables

Partant du constat que les deux-tiers des déplacements en France sont inférieurs à 5 km et que malgré cela la plupart sont effectués en véhicule automobile, alors que la marche et le vélo apportent des bénéfices individuels et collectifs bien supérieurs, la loi d'orientation des mobilités (LOM) et le Plan vélo et mobilités actives se propose de faire de la France un pays dans lequel les mobilités actives sont des modes de transport à part entière, en triplant la part modale du vélo pour atteindre 9 % d'ici à 2024. Plusieurs leviers financiers sont actionnés, notamment par le biais du DSIL (500 M€ sur 5 ans) et le fonds national mobilités actives de 350 M€ sur 7 ans.

Sur ces fonds, un appel à projets national est lancé pour favoriser les continuités cyclables. Il vise à accompagner les aménagements cyclables sécurisés identifiés comme nécessaires pour les mobilités au quotidien et coûteux du fait de leur ampleur.

Le projet de vélo route voie verte entre Les Eyzies et St Chamassy de la CCVH entre dans le cadre de cet appel à projets, il est donc proposé de déposer une candidature.

Le taux de subvention est au maximum de 20 % sur la part des travaux pour notre dossier.

Le Président présente le plan de financement prévisionnel actualisé en fonction du coût des travaux après études, en prenant en compte l'annulation du fond de concours du Bugue sur ce projet, la passerelle du centre-bourg initialement prévue n'étant plus en projet.

Plan de financement prévisionnel véloroute-voie verte le long de la vallée de la Vézère

Phase 1 : St Chamassy – Les Eyzies

Coût de l'opération HT	Montant	Financiers	Taux de financement	de	Montant
Etudes	97 008.00 €	Région	22 %		905 739.45 €
Maîtrise d'œuvre	373 097.00 €	Conseil Départemental Contrat territorial	15.6 %		645 195.00 €
Travaux	3 650 662.00 €	Europe	11.62 %		478 865.00 €
		Etat	13.02 %		536 681.79 €
		DETR			
		Appel à projets	17.72 %		730 132.40 €
		Fonds mobilités actives, continuités cyclables	20 % sur travaux		
		Autofinancement	20 % sur totalité		824 153.00 €
Total coût	4 120 767.00 €	Total			4 120 767.00 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus. Autorise le Président à répondre à l'appel à projet pour la véloroute-voie verte le long de la Vallée de la Vézère – Fonds mobilités actives, continuités cyclables.

2020 81 Projet de l'Atlas de la Biodiversité communale – Réponse à l'appel à projets ABC 2020

Isabelle Daumas-Castanet explique que dans le cadre des compétences et responsabilités grandissantes de la collectivité au regard de la préservation de l'environnement, la Communauté de communes souhaite enrichir ses différentes actions par une démarche visant à mieux appréhender la biodiversité de son territoire et les enjeux en termes de patrimoine naturel.

C'est un objectif affiché à la fois dans le PCAET et pour le Grand Site Vallée de la Vézère. L'objectif est une meilleure connaissance du patrimoine naturel et une identification des enjeux de biodiversité (faune, flore et habitat) du territoire pour mieux le protéger, le préserver, le valoriser et anticiper les évolutions liées aux changements du climat en cours et à venir. Le moyen pour atteindre ces objectifs est la réalisation d'un atlas de la biodiversité communale pour l'ensemble des 26 communes de son territoire (530km²).

Un appel à projets Atlas de la Biodiversité Communale (ABC 2020) permettrait le financement de ce projet.

Il comporte trois volets complémentaires :

- Volet Flore-Habitat : ce volet sera coordonné par le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique.
- Volet Faune : un marché public sera lancé pour désigner une structure coordinatrice et les prestataires des inventaires sur le volet faune ainsi que sur les animations et médiations sur ces groupes taxonomiques.
- Volet communication/animation/sensibilisation : ce volet sera coordonné par la Communauté de communes Vallée de l'Homme et le Pôle d'Interprétation de la Préhistoire. Il sera réalisé par des prestataires externes.

Le Président propose de répondre à l'appel à projets en partenariat avec le Pôle d'Interprétation de Préhistoire, la Communauté de communes sera porteur de projet et coordonateur. L'opération sera sur la période : janvier 2021 - décembre 2023.

Plan de financement prévisionnel pour la CCVH et Pôle d'Interprétation de la Préhistoire

Dépenses	Montant (€)		Recettes	Montant (€)	
Prestations					
Inventaire	200 000	CCVH	Subvention Office français de la biodiversité 80 %	269 600	CCVH
Médiation	70 000	CCVH		13 200	PIP
Coordination	20 000	CCVH			
Déplacements	5 000 3 000	CCVH PIP	<i>Sous-Total</i>	<i>282 800</i>	
Communication	17 000	CCVH	Autofinancement 20 %	67 400	CCVH
Frais de gestion (dépenses indirectes)	25 000	CCVH			
Frais de personnel valorisable	13 500	PIP			
Total	353 500		Total	353 500	

Le coût global du projet est prévu à 396 500 €. Il englobe le temps de travail des chargés de projets des deux établissements publics : 28 500 € pour la CCVH et 14 750 € pour le PIP.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de répondre à l'appel à projets Atlas de la Biodiversité Communale 2020

Valide le plan de financement ci-dessus

S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget

Autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2020 82 Décisions budgétaires modificatives (DM 1 – 2 – 3 – 4 – 5)

Monsieur Le Président explique que plusieurs décisions modificatives sont proposées pour ajuster les crédits budgétaires.

- Reversement des sommes dues par la commune d'Auriac au SIAS de Montignac au CIAS Vallée de l'Homme avec acceptation de l'échelonnement de paiement :

La commune d'Auriac avait une dette envers le SIAS de Montignac de 29 369 € (10 872 € pour 2017, 12 084€ pour 2018 et 6 413 € pour 2019).

A la demande de la mairie, nous proposons d'échelonner le remboursement de cette dette sur les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023, avec un versement annuel de 7 342.25 €.

Ces sommes seront selon le même échéancier reversées au CIAS Vallée de l'Homme. Pour 2020 ce reversement nécessite un virement de crédits des dépenses imprévues (022) au compte 678 (autres charges exceptionnelles).

Nathalie Manet-Carbonnière estime que cette somme devrait être reversée aux communes qui étaient membres du SIAS de Montignac. Il est répondu que cette somme devait revenir au CIAS de Montignac, elle sera reversée au CIAS Vallée de l'Homme qui est issu de la fusion des deux précédents CIAS.

- **Subvention exceptionnelle accordée à l'Amicale laïque de Montignac pour l'acquisition de gradins :** L'Amicale laïque de Montignac a sollicité la Communauté de communes pour une participation sur l'achat de gradins. Cette somme de 10 000 € prévue au budget sur le compte 6558 doit être virée au compte 6574 pour permettre le versement sous forme de subvention à l'association.

- **Aides à l'achat de vélos électriques :** Lors du dernier Conseil communautaire une délibération a acté le principe d'accorder une aide à l'achat de vélos électriques pour les habitants de la Communauté de communes. Une enveloppe budgétaire de 5000 € pour 2020 a été prévue au budget sur le compte 65737. Un virement de crédit est nécessaire pour que les paiements puissent être imputés au 6574.

- **Fonds de concours à la commune de Coly-Saint-Amand :** virement de crédits des dépenses imprévues en investissement (020) vers le compte 2041411 de 6500 €.

- **FPIC (Fonds de péréquation intercommunal) :** Lors du vote du budget 2020 les montants attribués et prélevés au titre du FPIC n'étaient pas connus. Les montants 2019 ont été inscrits. Il convient donc de réajuster le budget notamment pour le prélèvement qui est supérieur à celui de 2019. Une augmentation de crédits est proposée, la hausse de la recette étant supérieure à la hausse du prélèvement, le solde viendra renforcer les dépenses imprévues.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide les décisions budgétaires modificatives récapitulées ci-dessous :

Tableau récapitulatif des décisions budgétaires modificatives		
Section de fonctionnement – Virements de crédits		
Reversement dette Auriac au CIAS	Dépenses imprévues (022) - 7 342.25 €	Charges exceptionnelles (678) + 7342.25 €
Subvention exceptionnelle Amicale Laïque de Montignac	Participation 6558 -10 000 €	Subvention 6574 + 10 000 €
Aides à l'achat de vélos électriques	Contribution 65737 - 5 000 €	Subvention 6574 + 5 000 €
Section de fonctionnement – Augmentation de crédits		
FPIC - Recettes		Versement FPIC 73223 + 10 706 €
FPIC – Dépenses	Prélèvement FPIC 7392223 + 5292 € Dépenses imprévues 022 + 5414 €	
Section d'investissement – Virements de crédits		
Fonds de concours à Coly Saint Amand	Dépenses imprévues (020) - 6 500 €	Fonds de concours commune (2041411) + 6 500 €

2020-83 Ressources Humaines : autorisation donnée au Président de recruter des agents contractuels temporaires (remplacement, accroissement temporaire d'activité, emplois saisonniers...)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment les articles 3 1°, 3 2° et 3-1;

Pour le bon fonctionnement et la continuité des services il convient d'autoriser le Président ou son représentant à recruter des agents contractuels temporaires notamment pour les remplacements d'agents en arrêt de travail, les accroissements temporaires d'activité et les emplois saisonniers. Cette autorisation vaudra pour la durée du mandat.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Président pour la durée du mandat à recruter des agents contractuels temporaires (remplacement, accroissement temporaire d'activité, emplois saisonniers...).
- Dit qu'une enveloppe de crédits sera prévue à cette fin au budget.

2020 84 Désignation du délégué de l'EPCI pour la commission consultative paritaire du SDE 24

Monsieur Le Président rappelle que la commission consultative paritaire (CCP), regroupe aux côtés du SDE 24 l'ensemble des EPCI et associe les partenaires institutionnels. La CCP est une instance de coordination et de planification de la transition énergétique dans le département. Chaque EPCI est représenté par un délégué qu'il convient de désigner.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne Roland Delmas, vice-président au Développement durable, pour siéger au sein de la commission consultative paritaire du SDE 24.

2020 85 Location d'un local pour les services techniques avenue du Moustier aux Eyzies

Monsieur Le Président rappelle que dans le cadre de la mutualisation la communauté de communes a acquis beaucoup de matériel qui est mutualisé avec les communes. Ce matériel a été stocké jusque là dans les différentes communes, notamment aux Eyzies. Pour une meilleure gestion de ce matériel un stockage dans un lieu unique et adapté est souhaitable.

Il rappelle également que dans le cadre de sa politique de mobilité douce, la Communauté de communes a acquis des vélos à assistance électrique pour la location courte ou longue durée. La gestion de ce nouveau service nécessite à la fois un lieu de stockage et un atelier d'entretien.

Il propose donc de louer un local qui permettra à la fois le stockage, la gestion et l'entretien du matériel.

Un ancien local commercial est disponible à proximité du pôle administratif de la Communauté de communes aux Eyzies, ses dimensions (130 m² au rez-de-chaussée, 130 m² en sous-sol et 2 bureaux de 15 m² au 1^{er} étage) et son aménagement correspondent aux besoins des services techniques.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Président à signer le bail de location pour le local présenté ci-dessus situé 2 avenue du Moustier destiné aux services techniques de la Communauté de communes pour un loyer mensuel de 900 € à compter du 15 octobre 2020 et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Une délibération était prévue pour instaurer la TEOM sur les périmètres qui ne devaient pas passer à la Redevance incitative au 1^{er} janvier 2021. A la présentation de cette délibération, Jean-Paul Simon explique avoir entendu à la radio quelques minutes avant la réunion que la mise en place de la redevance serait décalée à 2022 pour tout le secteur de l'ancien Syged.

Cette information étant confirmée, la délibération prévue est retirée.

La délibération suivante est modifiée compte tenu des nouvelles informations.

2020 86 Demande au SMD3 de solutionner de manière concertée les problématiques rencontrées avec la mise en œuvre de la redevance incitative et du matériel de collecte

Monsieur Le Président rappelle que le SMD3 a décidé la mise en œuvre de la redevance incitative sur une partie du territoire de la Communauté de communes Vallée de l'Homme initialement à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le principe de la redevance incitative ne fait pas débat, en effet la Loi de la Transition Energétique pour la Croissance Verte fixe de nombreux objectifs en termes de réduction et de valorisation des déchets d'ici 2025. La Taxe Générale des activités polluantes sera augmentée par palier, l'enfouissement des déchets sera taxé de plus en plus fortement. La réduction des déchets apparaît indispensable d'un point de vue environnemental mais aussi financier.

Cependant la mise en œuvre de cette redevance a demandé un changement de matériel, une réduction drastique des points de collecte, des modifications très importantes pour la collecte des déchets ménagers pour lesquelles de nombreux questionnements restent en suspens.

Monsieur Le Président rappelle que les échanges entre le SMD3 et les communes ont été parfois compliqués car tout s'est fait dans la précipitation. La Communauté de Communes est intervenue à plusieurs reprises, cependant les réponses apportées n'ont pas toujours été satisfaisantes.

Il rappelle que les maires des communes concernées se sont réunis à la Communauté de communes au mois d'août 2020 pour échanger sur les différentes problématiques. A la suite de cette rencontre, les élus intercommunaux ont rencontré le Président du SMD3 nouvellement élu, ils ont pu obtenir le décalage de calendrier pour certaines communes.

La question des communes nouvelles a pu être réglée, elles basculeront à la redevance incitative en 2023 avec le basculement du SMICTOM du Périgord Noir, afin que tous les administrés d'une même commune aient un service et un mode de taxation équivalents.

Les communes les plus importantes, Le Bugue et Rouffignac, qui n'ont pas encore finalisé les choix des implantations des plateformes, le mode de collecte et le type de matériel, pourront bénéficier d'une année supplémentaire pour s'accorder sur la mise en œuvre avec le SMD3. Pour eux, la bascule est prévue pour 2022.

Pour les autres communes le calendrier devait être respecté.

Cependant de nombreuses interrogations et problèmes persistent.

Conscients de ces problèmes, les élus du SMD3 ont décidé ce jour de décaler la mise en œuvre de la redevance incitative sur plusieurs secteurs et notamment celui de la Communauté de communes Vallée de l'Homme au 1^{er} janvier 2022.

Le Président propose donc cette délibération afin de lister ces problématiques déjà évoquées avec le SMD3 pour que la mise en œuvre même si elle est retardée puisse être réalisée dans les meilleures conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

Demande au SMD3 de bien vouloir prendre en compte les observations du Conseil et apporter des réponses précises sur les interrogations des élus et des administrés du territoire.

Sur les points et matériels de collecte :

- La maîtrise du foncier pour l'implantation des containers entraine des confusions pour les mairies et les propriétaires. Ces derniers refusent de céder les parcelles pour l'implantation des containers à cause des nuisances visuelles, olfactives, l'insalubrité, etc. Les communes manquent de solutions immédiates.

- Les communes sont également confrontées à la gestion administrative qui est lourde et chronophage. Malgré l'accompagnement de l'ATD dans la rédaction des actes administratifs relatifs au foncier, les informations à collecter sont compliquées à obtenir dans des délais raisonnables.

- L'aménagement, la végétalisation, l'entretien des points de collecte ne correspondent pas à ce qui été attendu et a engendré une forte pression sur les élus et services municipaux.

- Concernant le choix du matériel, quelles sont les marges de manœuvre pour les communes ? La répartition des frais et le coût ne sont pas toujours connus.

On ne connaît pas le prix réel du génie civil pour l'installation de containers semi-enterrés. Il semblerait que les tarifs transmis par le SMD3 ne correspondent pas avec les prix du marché. De plus, la prise en charge d'une quote-part par le SMD3 n'est toujours pas clarifiée, contrairement au SICTOM.

- Le territoire qui vient d'être labellisé Grand Site de France fait de nombreux efforts pour la préservation des paysages et l'amélioration du cadre de vie. Il paraît primordial de pouvoir bénéficier de matériel qui s'intègre au mieux dans ce cadre qualitatif.

- Les nouveaux containers aériens ne remplissent pas suffisamment leurs fonctions.

Le volume des containers est moins important (il est estimé à environ 50 % des capacités des anciens containers). En effet, les anciens contenants à roulettes étaient plus nombreux. Le SMD3 devait compenser la perte par un système informatisé permettant de vider les containers dès que nécessaire (sonde de remplissage). Cependant, ce système n'est pas au point et dysfonctionne notamment par fortes chaleurs.

Cela entraîne l'éparpillement des déchets déposés à même le sol et provoque des nuisances olfactives et sanitaires. Enfin, cette gestion de la collecte des déchets entraîne la présence d'animaux nuisibles.

Relations usagers

- Les containers ne sont pas adaptés pour les personnes âgées et personnes à mobilité réduite

- Les personnes dépendantes qui ne peuvent se déplacer sur les points de collecte : Comment cela peut-il se gérer ? Est-il possible d'envisager des collectes spécifiques ?

- Des solutions adaptées sont-elles déterminées pour les personnes incontinentes et assistantes maternelles ?

- Des points de communication sont à compléter notamment pour les résidences secondaires très nombreuses sur le territoire.

- Quelles sont les solutions pour les gens de passage et les touristes ? De la même manière les lieux publics qui accueillent beaucoup de visiteurs doivent être équipés (les haltes nautiques par exemple).

- Il faut absolument initier les démarches auprès des professionnels qui s'interrogent sur la gestion de leurs déchets et reviennent vers les élus locaux.

Pour une acceptation de ce nouveau système une communication plus large doit être mise en place, notamment pour sensibiliser les administrés à la nécessaire réduction des déchets.

Le mécontentement des administrés, particuliers et professionnels du territoire, se fait entendre dans la presse, sur les réseaux sociaux et dans les communes, il est indispensable que le système de collecte fonctionne au mieux pour répondre aux objectifs initiaux qui sont l'amélioration et l'harmonisation du service et surtout l'incitation des administrés pour une prise de conscience collective sur la nécessaire réduction des déchets.